

La relève en politique municipale : un enjeu pour les femmes francophones de l'Ontario

Linda Cardinal and Caroline Andrew

Number 16, Fall 2003

Les enjeux de la francophonie en milieu urbain

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1005225ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1005225ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Presses de l'Université d'Ottawa

ISSN

1183-2487 (print)

1710-1158 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Cardinal, L. & Andrew, C. (2003). La relève en politique municipale : un enjeu pour les femmes francophones de l'Ontario. *Francophonies d'Amérique*, (16), 149–164. <https://doi.org/10.7202/1005225ar>

LA RELÈVE EN POLITIQUE MUNICIPALE : UN ENJEU POUR LES FEMMES FRANCOPHONES DE L'ONTARIO

Linda Cardinal
et Caroline Andrew
Université d'Ottawa

Les minorités ethniques, nous rappelle Raymond Breton, constituent des communautés politiques, c'est-à-dire des espaces de coordination de l'action ou de gouvernance, de débats et de luttes pour le pouvoir de définition et d'orientation du groupe (Breton, 1983). Ainsi, les acteurs s'initient à la politique et à la gouvernance dans le but ultime de contribuer au développement du groupe, notamment à l'accroissement de sa capacité institutionnelle et organisationnelle. Les rapports entre les minorités et les différents ordres de gouvernement sont déterminés par cet impératif et visent la plupart du temps l'obtention de ressources en vue d'assurer le développement du milieu. Selon Breton, plus un groupe aura un niveau élevé de « complétude institutionnelle » – c'est-à-dire plus son réseau d'institutions sera complet –, plus il pourra assurer sa reproduction dans le temps et dans l'espace.

L'objectif du texte qui suit est d'expliquer pourquoi les domaines de la politique municipale et du développement local sont importants pour les francophones et, en particulier, pour les femmes francophones de l'Ontario. Ce sont des lieux de pouvoir souvent accessibles aux élites des groupes minoritaires et susceptibles de contribuer à leur capacité organisationnelle et institutionnelle. Il s'agit également d'un niveau politique pouvant favoriser une participation plus directe des minorités au pouvoir de la collectivité dans son ensemble. Dans certains cas, lorsque la minorité constitue la majorité au plan local, son engagement en politique municipale devient crucial. La politique locale incite les minorités – et notamment les femmes appartenant à ces milieux – à participer au développement d'un espace démocratique à l'intérieur duquel elles peuvent faire valoir leurs préoccupations comme une question de développement et de cohésion pour l'ensemble du milieu et non uniquement comme un enjeu réservé à la minorité.

Nous tenterons, dans un premier temps, de situer notre problématique dans le cadre des débats théoriques sur la reconfiguration des échelles de la politique, le *rescaling*, inspirés par la réflexion en cours sur la mondialisation des rapports sociaux et politiques. Dans un deuxième temps, nous présenterons les données d'une recherche sur la relève francophone en politique municipale ontarienne que nous avons réalisée à l'été 2001¹. Dans un

troisième temps, nous tenterons d'expliquer pourquoi la politique municipale doit dorénavant constituer un enjeu pour les femmes francophones de l'Ontario.

Remarques théoriques : la politique municipale à l'ère de la mondialisation

Pour plusieurs, il s'avère de plus en plus important d'approfondir notre façon de concevoir les processus complexes de reconfiguration des échelles de la politique dans le contexte de la mondialisation des rapports sociaux et politiques. Parmi les auteurs clés dans ce débat, nous pensons à Neil Brenner (1998), Roger Keil (1998), Rianne Mahon (2002), Neil Smith (1992) et Edward Soja (1989). Ceux-ci insistent sur l'importance de penser la multiplicité des niveaux de la vie politique, les liens complexes entre eux et l'émergence et/ou la réémergence de nouveaux lieux d'action politique comme le niveau local. À la différence de ceux qui considèrent que les niveaux local et mondial sont en train de se substituer à l'État nation, ces auteurs réfléchissent plutôt sur les rapports possibles entre les différents échelons de la politique. Sur le plan méthodologique, ils insistent également sur l'importance de multiplier les études empiriques afin, justement, de favoriser une plus grande compréhension des différentes échelles de l'action politique. Ils privilégient l'étude de la mise en contexte de l'action et la question de l'articulation des différences entre les multiples secteurs de la vie politique, entre les sociétés et à travers le temps.

Le contexte dans lequel notre étude se situe est caractérisé, en partie, par un processus rapide de décentralisation, qui a été mis en branle par le gouvernement ontarien de Mike Harris vers la fin des années 1990 ; il l'est aussi par ne bureaucratisation et une institutionnalisation accrues des rapports entre le gouvernement fédéral et les minorités de langue officielles pendant les années 1990². Pour simplifier, rappelons que l'Ontario est l'endroit au Canada où le palier municipal a le plus de responsabilités dans le domaine social. Il s'agit là d'une particularité du système ontarien qui a été accentuée sous le gouvernement Harris. Le logement social, l'assistance sociale, les soins de longue durée, le transport public : voilà tout un ensemble de domaines relevant de la formulation des politiques sociales provinciales que le gouvernement a décidé de transférer au palier municipal. Dans certains cas, comme le logement social, c'est aussi la part de responsabilité des municipalités qui a été élargie.

Dans le domaine scolaire, par contre, c'est plutôt le phénomène contraire qui a caractérisé l'action gouvernementale des dernières années. Le mouvement de décentralisation vers les municipalités a certes été spectaculaire en Ontario, mais la même tendance existe à l'échelle mondiale. À peu près tous les pays tentent des expériences de décentralisation vers les pouvoirs régionaux ou locaux, que l'on pense au développement des administrations régionales en France (Paillard, 2001) ou au processus de la dévolution au Royaume-Uni (Jeffery, 2002). Ces processus de décentralisation confèrent une importance accrue aux administrations municipales. Dans ces conditions, une

réflexion sur le rôle clé des femmes devient également importante, afin de voir comment celles-ci peuvent davantage se saisir de l'occasion pour influencer en leur faveur le mouvement de décentralisation en cours. Certes, plusieurs groupes féministes se sont opposés à ce mouvement en Ontario, dont la Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario qui a dénoncé le lien entre la décentralisation en Ontario et le néo-libéralisme. Pour la Table féministe, le gouvernement ontarien a contribué à rendre plus difficile la situation des femmes, notamment les plus démunies comme les femmes chefs de familles monoparentales, les assistées sociales, les personnes à faibles revenus. Malgré ce vent de protestation, les groupes de femmes reconnaissent qu'il est important d'intervenir encore plus dans ce nouveau contexte où la politique est dorénavant caractérisée par une subsidiarité accrue. La déclaration de l'Union internationale des villes et pouvoirs locaux (mieux connue sous le sigle du nom anglais, IULA) va dans ce sens. Selon celle-ci, les femmes doivent s'inscrire doublement dans le débat en cours sur les orientations des administrations municipales. Dans un premier temps, elles doivent continuer d'intervenir afin de favoriser l'égalité des sexes pour l'accès à des services et, dans un deuxième temps, elles ont aussi pour tâche de voir à la construction, à l'échelle locale, d'une sphère démocratique de participation à l'intérieur de laquelle elles pourront occuper plus de place.

Prenons d'abord la question de l'égalité d'accès à des services. Les municipalités ontariennes sont désormais chargées des domaines d'activité extrêmement importants pour les femmes. Les garderies, les soins de longue durée, le transport public, le logement public, les services de loisirs, la santé publique constituent autant de dimensions importantes de la vie des femmes à l'heure actuelle. Ces domaines représentent des défis particuliers, notamment pour cette génération de femmes qui soignent à la fois leurs enfants et leurs parents, tout en étant actives à temps plein sur le marché du travail. Et encore plus de défis pour les femmes doublement ou triplement marginalisées, soit pour cause de pauvreté, soit en raison d'un handicap ou encore en raison de leur âge, de leur race, de leur langue ou de leur orientation sexuelle. Certes, en théorie, les enjeux visant la conciliation famille-travail ne sont pas seulement une question qui doit concerner les femmes, mais il est indéniable qu'en pratique, ce sont des questions qui interpellent presque uniquement les femmes.

La question de la construction d'un espace démocratique à l'échelon local et municipal interpelle également les groupes de femmes, tout comme les membres des minorités visibles dont les préoccupations recoupent souvent celles des femmes (Stasiulis, 1997). Les débats sur les fusions municipales en Ontario, à Toronto comme à Ottawa ou ailleurs dans la province, ont révélé l'importance de favoriser la participation des différents groupes à la transformation de la vie politique locale³. Ils ont démontré, entre autres, que la construction d'un véritable espace démocratique, sur le plan local, passe par la création d'espaces publics sécuritaires pour tous. Les débats entourant les élections municipales de 1997 à Toronto ont montré que le thème de la recon-

naissance de la diversité était un objectif central de la campagne (Siemiatycki et Isin, 1997). À Ottawa, la question de savoir si la ville allait se donner une politique des langues officielles et si le nouveau maire allait demander au gouvernement de la province de déclarer la capitale du pays officiellement bilingue a constitué un enjeu important.

Enfin, la plus grande possibilité de contacts entre les acteurs sociaux engagés au sein de différentes expériences d'intervention à l'échelon local et la reconnaissance de plus en plus grande de l'importance de la société civile sur le plan mondial constituent également des points de repère essentiels pour comprendre la redéfinition de l'action à l'échelle locale. À titre d'exemple, mentionnons le travail de l'organisme « Habitat » des Nations Unies qui s'intéresse aux liens entre la bonne gouvernance et les femmes. Cet organisme envisage, comme stratégie, le renforcement des liens et des contacts entre les acteurs et actrices concernés, notamment dans différentes expériences de gouvernance locale. La Commission Hairiou, un organisme international qui représente des groupes communautaires de femmes, fait de la sensibilisation et travaille à l'intégration des femmes (*engendering*) dans la politique municipale par l'intermédiaire d'un programme « de local à local », qui met directement en contact des femmes travaillant dans leur milieu respectif et engagées dans différents types de partenariats avec les administrations municipales. Le contexte mondial offre donc des modèles de pratiques exemplaires intéressants et utiles en vue de leur utilisation ou application. Autrement dit, l'apprentissage collectif pouvant découler d'une ouverture accrue aux différentes expériences d'intégration des femmes engagées en politique locale peut favoriser la transformation de la vie politique locale.

La politique municipale en Ontario : état de la situation

L'état de la situation que nous présentons ici est tiré d'une recherche que nous avons réalisée à l'été 2001⁴. Celle-ci avait pour objectif de proposer un état de la situation des francophones et des femmes francophones en politique municipale et de sensibiliser ces groupes à la nécessité d'une réflexion plus poussée sur les fusions municipales et leur impact sur les services en français. Un deuxième objectif de l'étude était de proposer des moyens afin d'inciter les femmes francophones, dans leur diversité, à s'engager davantage en politique municipale.

Une partie de nos données provient de compilations relatives aux francophones faites par l'Office des affaires francophones de l'Ontario à partir du recensement de 1996⁵. Une autre partie s'appuie sur les données touchant les municipalités dans les 23 régions désignées bilingues en vertu de la Loi sur les services en français⁶. Nous avons aussi consulté les sites Internet de l'Association française des municipalités de l'Ontario, de l'Association ontarienne des municipalités, du ministère des Affaires municipales et du Logement, et des municipalités situées dans les 23 régions désignées bilingues de la province. Même si nous avons puisé à de nombreuses sources, les données

que nous avons colligées sont fragmentaires et approximatives. Comme dans bien d'autres domaines, il n'y a pas de statistiques précises et fiables sur les francophones de l'Ontario en politique municipale. Pour cette raison, le portrait dressé ici de la population et des femmes francophones s'avère plutôt le point de départ d'une recherche à compléter qu'une véritable radiographie du milieu. Pour cette raison également, nous avons des données fiables sur la taille des conseils municipaux et le nombre de conseillères pour seulement 56 des 120 municipalités que nous avons répertoriées dans les régions désignées bilingues. De plus, étant donné qu'il n'existe pas de liste des municipalités bilingues en Ontario ni de répertoire des services en français, nous ne pouvons donc pas dire, formellement, dans quelles municipalités les francophones peuvent obtenir de tels services. Selon l'Office des affaires francophones, 44 municipalités en Ontario offrent officiellement des services en français. L'AFMO considère que 120 municipalités offriraient de tels services, mais de façon plus ou moins uniforme. Ces données sont également approximatives.

Malgré ces limites importantes, nous avons néanmoins réussi à dresser un premier état de la situation. Les quelques tableaux ci-dessous permettent de prendre connaissance de l'évolution des municipalités en Ontario depuis les fusions, de données récentes sur la population francophone de l'Ontario et de la politique municipale dans les régions désignées bilingues (dont la répartition des municipalités selon la taille et les groupements de population).

L'évolution des municipalités en Ontario

Depuis 1996, les mesures importantes de décentralisation et de partage des responsabilités entre le gouvernement de l'Ontario et les municipalités ont donné lieu à une recomposition de ces dernières. La province a été marquée par un grand nombre de restructurations et de fusions. Le tableau 1 donne un aperçu de l'évolution de la situation en Ontario depuis le début du processus en 1996. Ainsi, 155 ordres et arrêtés de restructuration ont été signés, dont 146 arrêtés du ministre et 9 ordres d'une commission. Il s'agit d'une perte totale de 368 municipalités (566 ont été fusionnées pour en créer 198 nouvelles). Notons que, de juillet 1996 à août 2001, 1 783 postes de représentantes et de représentants municipaux ont été éliminés.

Les francophones et la politique municipale

Le tableau 2 donne un aperçu de la répartition de la population francophone selon les régions. Notons que le pourcentage le plus important – 40,8 % – se situe dans l'Est. Toutefois, les francophones ne représentent que 15 % de la population totale de cette région. Une autre concentration importante de francophones se trouve dans le Nord-Ouest, où ces derniers représentent 27,5 % de la population francophone de l'Ontario et 25,6 % de la population totale de la région. Le Centre de la province se démarque également, avec 23,4 % de la population francophone qui, toutefois, ne constitue que 1,8 % de la population totale de la région.

Tableau 1

Évolution des municipalités et des conseils municipaux en Ontario depuis 1996

Année	Nombre de municipalités	Nombre de conseillères et de conseillers
1996	815	4 586
1997	787	-----
1998	650	-----
1999	586	3 527
2000	571	3 457
2001	447	2 804

Source : ministère des Affaires municipales et du Logement. Sur Internet : www.mah.gov.on.ca/business/flashnews/flashnews-e.asp#map > (14 décembre 2001).

Tableau 2

Population francophone selon les régions

Région	Population totale	Population francophone totale	Pourcentage de francophones dans la population totale	Distribution régionale de la population francophone
Centre	7 008 625	126 650	1,8 %	23,4 %
Est	478 160	221 100	15,0 %	40,8 %
Nord-Est	244 120	9 760	4,0 %	1,8 %
Sud-Ouest	1 440 510	35 870	2,5 %	6,6 %
Nord-Ouest	582 160	148 955	25,6 %	27,5 %
Ontario	10 753 570	542 340	5,0 %	100,0 %

Source : Office des affaires francophones et Statistique Canada, *Profil statistique. Les francophones en Ontario*, données du recensement de 1996, p. 4. Sur Internet : < www.ofa.gov.on.ca >.

Cela dit, la majorité des francophones de la province (81,7 % ou 443 345 personnes) habitent dans les 23 régions désignées bilingues en vertu de la Loi sur les services en français⁷. Au total, 5 417 940 personnes, soit 50,4 % de la population ontarienne, vivent dans les régions dites bilingues. Seulement 8,2 % sont de langue maternelle française. La présence de Toronto

dans ces régions explique ce fort pourcentage.

En 2001, les régions désignées bilingues regroupent environ 120 municipalités, soit 27 % de l'ensemble des municipalités de la province. Sur ce nombre, 35 sont membres de l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO), soit 29,1 %⁸. À l'époque de sa fondation, en 1990, l'AFMO regroupait 45 municipalités considérées comme d'expression française et situées dans les régions désignées en vertu de la Loi sur les services en français. Les fusions municipales ont donc eu pour effet de réduire le nombre de ses membres potentiels.

En 2001, les municipalités de la région de l'Est au sein de l'AFMO sont : les cantons d'Alfred et de Plantagenet ; le village de Casselman ; le canton de Champlain ; la cité de Clarence-Rockland ; la ville de Hawkesbury ; le canton de Hawkesbury-Est ; le canton de la Nation ; la ville d'Ottawa ; les comtés unis de Prescott-Russell ; le canton de Russell. Les membres de la région du Nord sont : la ville de Blind River ; la ville de Cochrane ; le canton de Dubreuilville ; la ville d'Elliot Lake ; le canton de Fauquier-Strickland ; la ville de Geraldton ; le canton de Glackmeyer ; la ville du Grand Sudbury ; la ville de Hearst ; la ville d'Iroquois Falls ; la ville de Kapuskasing ; le canton de Mattice-Val Côté ; le canton de Moonbeam ; le canton d'Opasatika ; la ville de Rivière des Français ; la ville de Smooth Rock Falls ; le canton de St. Charles ; la cité de Timmins ; le canton de Val Rita-Harty ; la municipalité de Warren-Markstay. Les membres de la région du Centre et du Sud-Ouest sont : la ville de Lakeshore ; la ville de Toronto ; la cité de Welland ; la ville de Windsor.

Ainsi, parmi les municipalités membres de l'AFMO, 10 sont situées dans l'Est, y compris la ville d'Ottawa ; 31 dans le Nord, y compris la ville de Sudbury ; et 4 dans le Centre et le Sud-Ouest, y compris Toronto. Il peut sembler étrange de considérer Toronto comme une « municipalité française ». En 1996, les francophones ne constituaient que 1,6 % de la population de la région torontoise, soit 38 215 personnes sur un total de 2 385 425. Il est toutefois tout aussi étonnant de constater que les conseils municipaux de la région de Stormont, Dundas et Glengarry, qui comprennent 25,2 % de francophones, ne font pas partie de l'AFMO. Le Timiskaming est dans la même situation⁹.

Selon l'AFMO, le territoire qu'elle dessert comprend plus de 85 % de la population française de l'Ontario. Toutefois, force est de rappeler que la Loi sur les services en français ne s'applique pas aux municipalités¹⁰. Selon l'Office des affaires francophones, celles-ci ne sont pas obligées d'offrir des services en français, même dans les régions désignées. C'est aux conseils municipaux que revient la décision à cet égard, d'où la pertinence d'une association comme l'AFMO. Toutefois, dans certaines régions comme le Nord, on compte 11 régies régionales de services publics au sein desquelles la Loi sur les services en français est appliquée. Dans la région de Prescott-Russell, ce rôle de pourvoyeur de services publics revient aux comtés unis de Prescott-Russell. Selon l'Office des affaires francophones, lors du transfert aux municipalités de certains services qui étaient auparavant offerts par la province, les

services en français ont été maintenus. Lors du transfert d'un programme ou d'un service de compétence provinciale à une municipalité, un protocole d'entente entre les deux parties assure le maintien des services en français.

Tableau 3

Taille des conseils municipaux dans les régions désignées bilingues

Nombre de conseillers et conseillères*	Nombre de conseils
3	5 (Casselman, Essa, Hawkesbury-Est, South Stormont et Tiny)
4	15 (Alfred-Plantagenet, Bonfield, Dubreuilville, Fauquier Strickland, Homepayne, Hawkesbury, Marathon, Mattice-Val Côté, Moonbeam, Nation, Opatatika, Prince, Russell, St. Charles et Val Rita)
5	3 (Blind River, La Salle et North Glengarry)
6	12 (Black-River Mathesson, Elliot Lake, Halleybury, Hearst, Iroquois Falls, Kapuskasing, Kirkland, Mattawa, New Liskeard, Rivière des Français, Smooth Rock Falls et Tecumseh)
7	1 (Penetanguishene)
8	8 (Champlain, Clarence-Rockland, Cochrane, Greenstone, Nipissing Ouest, Pembroke, Port Colborne et Timmins)
9	1 (Mississauga)
10	2 (North Bay et Windsor)
11	1 (Cornwall)
12	3 (Sault-Sainte-Marie, Sudbury et Welland)
14	1 (London)
15	1 (Hamilton)
17	1 (Chatham-Kent)
21	1 (Ottawa)
44	1 (Toronto)
Total	56

* Ces chiffres n'incluent pas les maires ou les maires adjoints.

Source : Données du recensement de 1996 sur la population de langue maternelle française vivant en Ontario et nouvelles données de 2001 sur les municipalités de l'Ontario. Sur Internet : <www.199.202.235.157/ylg/ontario.html>.

Taille des municipalités dans les régions désignées bilingues

Le tableau 3 indique la taille de 56 des 120 conseils municipaux situés dans les régions désignées bilingues.

La grande majorité des conseils municipaux dans les régions désignées bilingues compte de quatre à six et huit conseillers et conseillères. Ces petits conseils semblent avoir été épargnés par les restructurations municipales, notamment parce qu'ils sont situés dans le Nord, loin des grands centres. En tout, les 56 conseils municipaux se composent de 430 conseillers et conseillères. Les seules données dont nous disposons sur le nombre de francophones sont de l'AFMO. Selon cette dernière, 53,6 % de ses membres sont des élus et élues francophones, soit 165 personnes sur un total de 308. Soulignons que l'on trouve la majorité des conseils municipaux membres de l'AFMO dans la liste des 56 conseils du tableau 3.

Force est cependant de reconnaître que les maires et mairesses ou conseillers et conseillères membres de la seule association représentant les francophones à l'échelon municipal ne sont pas tous francophones ou bilingues. On y trouve aussi des anglophones unilingues. Selon l'AFMO, certains sont toutefois francophiles.

Dans la mesure où ils sont principalement représentés dans les petites villes, les francophones ont plus de chances d'y influencer l'organisation de la vie locale dans les grandes agglomérations. Malgré la dépopulation des petits centres, il reste une masse critique de francophones qui permet à ces derniers de constituer une force sur le plan local. Le tableau 4 donne un aperçu plus détaillé des regroupements de population selon les municipalités dans les régions désignées bilingues. Nous constatons que la plupart des municipalités sont de taille moyenne ou petite (75 sur 120). Celles de moins de 1 000 habitants sont surtout concentrées dans les régions désignées bilingues du Nord, notamment dans les districts d'Algoma, de Cochrane, de Nipissing, de Thunder Bay et de Timiskaming ; on en trouve aussi quelques-unes dans l'Est ontarien. Les données du tableau 4 et celles de l'AFMO permettent de confirmer l'importance des petites agglomérations pour le développement d'un pouvoir local aux couleurs de la francophonie.

Toutefois, la majorité des francophones est concentrée dans les villes de 100 000 habitants et plus, ainsi que dans celles de 10 000 à 24 999 habitants. Ainsi, l'image d'une multitude de petites municipalités à caractère francophone peut être trompeuse. Les francophones vivent aussi beaucoup dans les villes et les banlieues. De fait, ils s'y établissent de plus en plus, mais y sont cependant très minoritaires. Le tableau 5 révèle qu'ils ne représentent que 4,6 % de l'ensemble des villes de 500 000 habitants et plus, et que 6,1 % des villes de 100 000 à 499 999 habitants. C'est ici que se pose le problème des services en français, dans des contextes de vie mixte où anglophones et francophones se côtoient davantage qu'auparavant.

Tableau 4**Répartition des municipalités dans les régions désignées bilingues
selon la taille de la population**

Taille de la population	Nombre de municipalités	Pourcentage de francophones
Moins de 1 000 habitants	35	27,6 % (6 300)
1 000 à 4 999 habitants	40	30,0 % (28 042)
5 000 à 9 999 habitants	15	35,5 % (37 670)
10 000 à 24 999 habitants	18	24,1 % (76 855)
25 000 à 49 999 habitants	3	28,6 % (41 060)
50 000 à 99 999 habitants	2	9,4 % (12 715)
100 000 à 499 999 habitants	4	6,1 % (71 440)
500 000 habitants et plus	3	4,6 % (171 090)
Total	120	n/a (445 172) ¹¹

Source : Données du recensement de 1996 sur la population de langue maternelle française vivant en Ontario et nouvelles données de 2001 sur les municipalités de l'Ontario. Sur Internet : <www.199.202.235.157/ylg/ontario.html>.

Par ailleurs, l'intégration accrue des francophones dans ces lieux de vie mixte risque de rendre plus difficile le développement de services homogènes en français au profit de services bilingues. Les francophones devront alors faire preuve de vigilance s'ils souhaitent maintenir des milieux de langue française au sein de mers anglophones sans se faire accuser de vouloir construire des ghettos.

Selon l'AFMO, certaines municipalités fonctionnent en français, dont Moonbeam dans le Nord et Casselman dans l'Est. Toutefois, pour être officiellement bilingue, une municipalité doit être reconnue dans la loi provinciale, comme l'a montré la fusion municipale à Ottawa. À ce propos, on se rappellera l'épisode de Sault-Sainte-Marie, en 1988. À l'époque, environ 92 municipalités s'étaient déclarées unilingues anglaises pour s'opposer à la Loi sur les services en français, même si cette dernière ne s'appliquait aucunement à leur ordre de gouvernement. Bien que, sur le plan constitutionnel, ces déclarations n'aient eu aucune valeur, elles en avaient beaucoup sur le plan symbolique, car elles contribuaient à renforcer le clivage linguistique dans la province.

Les femmes francophones et la politique municipale

Le tableau 5 présente le pourcentage de femmes selon les divers ordres de gouvernement au Canada avant les élections de 2000. À cette époque, les femmes constituaient 33,9 % des élus à l'échelon municipal.

Tableau 5

Pourcentage de femmes selon les paliers de gouvernement au Canada avant les élections fédérales, municipales et scolaires de 2000

Ordre de gouvernement	Pourcentage de femmes
Chambre des communes	20,6 %
Sénat	30,5 %
Provinces	19,2 %
Mairies	26,6 %
Conseils municipaux	33,9 %
Conseils scolaires (estimations)	40,0 %
Gouvernement Chrétien	21,6 %

Source : Karen BIRD (Université McMaster), communication présentée lors du colloque « La citoyenneté des femmes en étapes », Université d'Ottawa, 2 et 3 novembre 2000, et reproduit dans Lucie BRUNET, Geneviève GUINDON et Charlotte SEMBLAT, *Les femmes et le pouvoir politique : un moment de questionnement pour les femmes francophones de l'Ontario*, Ottawa, Table féministe francophone de concertation provinciale de l'Ontario, mars 2001, p. 6

Sur les 56 municipalités pour lesquelles nous avons des données, nous avons réussi à identifier neuf mairesses, soit 1,6 % des postes de maires comparativement à 10 % au Québec. Il s'agit d'Anne-Marie De Cicco (London), de Réjeanne Desmeules (Smooth Rock Falls), d'Anita Dubeau (Penetanguishene), de Cindy Forster (Welland), de Lucie Lemieux (St. Charles), de Jamie Lim (Timmins), de Lou Madonna (Prince), de Hazel McCallion (Mississauga) et de Narry McCarthy (Bonfield). Sur un total de 14 postes, une seule femme occupe un poste de sous-préfet ou de maire adjoint : Suzanne Charette de Casselman. Qui plus est, les municipalités gérées par une mairesse ne sont pas toutes membres de l'AFMO.

Lorsqu'on compare les divers ordres de gouvernement, les études ont tendance à révéler que les femmes, sans distinction de langue, sont habituellement plus nombreuses à se faire élire à l'échelon municipal. Au Canada, la moyenne est de 33,9 %. À ce chapitre, les régions désignées bilingues font encore une fois figure d'exception. Selon les données limitées dont nous disposons, sur un total de 430 conseillers, 81 sont des femmes, soit 18,8 %. Dans 39,2 % des cas, on ne trouve qu'une femme par conseil municipal¹².

Il y a toutefois quelques exceptions. La ville de Toronto compte 13 femmes sur 44 conseillers, soit 29 %. Le conseil municipal de Moonbeam a une représentation paritaire de deux femmes dans un conseil de quatre personnes. Et dans le cas de la ville de Mississauga, une majorité de femmes siègent au conseil, soit cinq sur neuf.

Louise Harel, au moment où elle était ministre des Affaires municipales du Québec, avait déclaré avec raison que les femmes « sont mieux représentées dans les villes de plus de 100 000 habitants, où il y a des règles, et dans les petites municipalités de moins de 500 personnes, où ces fonctions ne sont pas payantes, presque du bénévolat en fait » (Guénette, 2001, p. 26). Ainsi, les femmes se font habituellement élire plus facilement dans les petites agglomérations. En principe, elles devraient donc avoir plus de chances dans les petites municipalités situées au cœur de l'Ontario français. Toutefois, dans les régions désignées, 15 conseils (soit 34 % du nombre total) ne comptent aucune conseillère et constituent ainsi de véritables *boys' clubs*.

Bref, il est difficile de ne pas constater la très faible représentation des femmes francophones de l'Ontario en politique municipale. Ce qui ne veut pas dire qu'elles ne sont pas présentes dans le développement local. Entre autres, elles sont très actives dans le domaine de la politique scolaire où elles représentent 39,5 % des effectifs. Les études montrent qu'elles sont aussi très engagées dans le domaine du développement communautaire (Bagaoui et Dennie, 1999). Ainsi, elles se retrouvent à œuvrer dans des secteurs directement concernés par la question des services et des politiques sociales. Par contre, si le domaine du développement communautaire constitue un lieu d'habilitation important pour les femmes, il ne représente pas un lieu de pouvoir dans le même sens que le milieu de la politique municipale. Il s'agit plutôt d'un espace de représentation et de décisions qui vise à influencer le pouvoir de décision.

La faible présence des femmes francophones en politique municipale montre que, dans le contexte franco-ontarien en particulier, celles-ci se retrouvent sans représentantes pour y défendre leurs intérêts. Par ailleurs, quelles femmes souhaiteront faire le saut en politique municipale ? Une étude de Sonia Pitre sur les femmes en politique municipale au Nouveau-Brunswick a montré que les 13 mairesses du Nouveau-Brunswick (11,7 %) avaient été très actives dans les organismes bénévoles avant de se lancer en politique (Pitre, 1998). Les travaux d'Évelyne Tardy sur la question au Québec ont donné lieu aux mêmes résultats (Tardy *et al.*, 1997). Faudra-t-il donc pousser davantage les femmes déjà engagées dans le milieu communautaire à faire le saut en politique municipale ? Une telle situation pourrait d'ailleurs amener les groupes de femmes francophones en Ontario à mieux articuler leurs interventions auprès des municipalités, ce qu'ils ne font pas beaucoup, sauf dans le cas de groupes de femmes immigrantes, notamment, qui n'ont pas le choix compte tenu des besoins de structures d'accueil dans les villes où elles immigreront avec leur famille.

Au Québec, le programme « À égalité pour décider » aura permis de mener un exercice de réflexion sur les femmes et la politique locale dans certaines régions. Le programme, mis sur pied en 1999 pour une durée de cinq ans, a ainsi permis de verser un million de dollars par année à des groupes locaux et régionaux. Visant à augmenter la participation des femmes aux échelons local et régional, les projets subventionnés ont pris plusieurs formes, dont une composante sur la formation ; cet aspect pourrait être adapté à l'Ontario français pour favoriser une participation accrue des femmes franco-ontariennes à la vie politique locale. En effet, une formation dans le domaine de la politique municipale pourrait inciter les femmes à élargir leur engagement communautaire et à articuler leurs différents niveaux d'intervention, afin d'accroître leur positionnement stratégique et leur présence dans la prise de décision. Elles pourraient ainsi mieux se situer par rapport aux divers échelons de la politique et y incorporer davantage l'aspect local. On trouve le même type d'initiative en Australie, dans l'État de Victoria, où un programme a été mis sur pied afin de favoriser davantage la participation des femmes à l'administration locale¹³.

Conclusion

Notre étude semble bien montrer toute la pertinence de l'articulation des différentes échelles de la politique, à partir du local jusqu'au mondial. Pour les différentes raisons que nous avons soulignées dans nos remarques théoriques, les femmes devraient se sentir de plus en plus interpellées par la politique municipale. Entre autres, depuis les fusions municipales en Ontario, les possibilités d'action favorable aux intérêts des femmes dans le domaine des services n'ont pas encore été pleinement exploitées à fond, notamment en milieu minoritaire. Les compressions budgétaires qui ont accompagné la décentralisation constituent en soi un facteur important pour inciter les femmes à s'engager davantage en politique municipale. Enfin, la vision traditionnelle des élus et des fonctionnaires selon laquelle la politique municipale porte essentiellement sur des décisions concernant les infrastructures pour appuyer le développement profitable de la propriété exige une importante remise en question. Il faudrait plutôt lui substituer une réflexion sur les conditions d'un espace démocratique sur le plan local.

Le contexte de la décentralisation municipale est également crucial pour les francophones et les femmes francophones, car il crée la possibilité de mise en place de nouveaux lieux de prise en charge où se pose dorénavant la question de leur participation au développement des nouvelles institutions municipales et de l'autorité qu'ils pourront exercer sur elles. À cause de la démographie et de la localisation de la population francophone en Ontario, il y a des municipalités où les francophones sont majoritaires alors que dans d'autres, comme à Ottawa, ils constituent une part importante de la population. Il faut donc réfléchir davantage à la façon dont les francophones pourront, d'une part, mieux utiliser les pouvoirs municipaux pour renforcer la communauté francophone dans les milieux où ils partagent le pouvoir avec la

majorité et, d'autre part, mieux répondre à la question de savoir à quoi doit ressembler une municipalité francophone dans les situations où la population de langue française constitue la majorité.

Bref, au terme de cette étude, il nous semble que, pour les femmes, faire le saut en politique municipale devrait apparaître de plus en plus comme un bon choix, un choix qui tient compte à la fois de leurs intérêts et de ceux des milieux minoritaires.

Annexe

Les 23 régions désignées

- 1.1 Cité de Toronto : la totalité.
- 1.2 Cité de Hamilton : la totalité de la cité de Hamilton telle qu'elle existait le 31 décembre 2000.
- 1.3 Municipalité régionale de Niagara : les cités de Port Colborne et de Welland.
- 1.4 Ville d'Ottawa : la totalité.
- 1.5 Municipalité régionale de Peel : la cité de Mississauga.
- 1.6 Ville du Grand Sudbury : la totalité.
- 1.7 Comté de Dundas : le canton de Winchester.
- 1.8 Comté d'Essex : la cité de Windsor ; les villes de Belle River et de Tecumseh ; les cantons d'Anderdon, de Colchester North, de Maidstone, de Sandwich South, de Sandwich West, de Tilbury North, de Tilbury West et de Rochester.
- 1.9 Comté de Glengarry : la totalité.
- 1.10 Comté de Kent : la ville de Tilbury ; les cantons de Dover et de Tilbury East.
- 1.11 Comté de Prescott : la totalité.
- 1.12 Comté de Renfrew : la cité de Pembroke ; les cantons de Stafford et de Westmeath.
- 1.13 Comté de Russell : la totalité.
- 1.14 Comté de Simcoe : la ville de Penetanguishene ; les cantons de Tiny et d'Essa.
- 1.15 Comté de Stormont : la totalité.
- 1.16 District d'Algoma : la totalité.
- 1.17 District de Cochrane : la totalité.
- 1.18 District de Kenora : le canton d'Ignace.
- 1.19 District de Nipissing : la totalité.
- 1.20 District de Sudbury : la totalité.
- 1.21 District de Thunder Bay : les villes de Geraldton, de Longlac et de Marathon ; les cantons de Manitouwadge, de Beardmore, de Nakina et de Terrace Bay.
- 1.22 District de Timiskaming : la totalité.
- 1.23 Comté de Middlesex : la ville de London.

BIBLIOGRAPHIE

pour le mouvement associatif franco-ontarien », *Reflets*, vol. 5, n° 1 (printemps), p. 75-94.

BRENNER, Neil (1998), « Global cities, global states : global city formation and state territorial restructuring in contemporary Europe », *Review of International Political Economy*, vol. 5, n° 1, p. 1-37.

BRETON, Raymond (1983), « La communauté ethnique, communauté politique », *Sociologie et sociétés*, vol. 15, n° 2, p. 23-37.

CARDINAL, Linda et Marie-Ève HUDON (2001), *La gouvernance des minorités de langue officielle au Canada. Une étude préliminaire*, Ottawa, Commissariat aux langues officielles.

CARDINAL, Linda et Caroline ANDREW (2002), *Un pouvoir à partager : les femmes francophones de l'Ontario dans la politique municipale et scolaire, état de la situation*, Ottawa, Association française des municipalités de l'Ontario.

CARDINAL, Linda et Luc JUILLET (2002), *La gouvernance des minorités de langues officielles et la francophonie ontarienne. Document de réflexion*, Ottawa, Direction générale de l'Entente Canada-communautés Ontario.

LA GAZETTE DES FEMMES (2001), Dossier sur les femmes et la politique, vol. 23, n° 3 (septembre-octobre), p. 15-27.

GUÉNETTE, Françoise (2001), « Entretien avec Louise Harel. Plus optimiste que nostalgique », *La Gazette des femmes*, vol. 23, n° 3 (septembre-octobre), p. 26.

JEFFERY, Charlie (2002), « La dévolution au Royaume-Uni : anatomie d'un processus de réforme », *Politique et sociétés*, vol. 21, n° 1, p. 3-23.

KEIL, Roger (1998), « Globalization makes states : perspectives of local governance in the age of the world city », *Review of International Political Economy*, vol. 5, n° 4, p. 616-646.

MAHON, Rianne (2002), « Childcare : toward what kind of "social Europe" ? », *Social Politics*, vol. 9, n° 3 (automne), p. 343-379.

OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES (s.d.), *Profil statistique. Les francophones en Ontario*, Toronto, OAF. Sur Internet : <www.ofa.gov.on.ca>.

PAILLARD, Jacques (2001), « Le système français d'action publique en mutation ? La gouvernance comme manière de faire », dans Linda CARDINAL et Caroline ANDREW (dir.), *La démocratie à l'épreuve de la gouvernance*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, p. 173-195.

PITRE, Sonia (1998), « Les femmes et le pouvoir municipal au Nouveau-Brunswick », *Égalité*, n° 43, p. 37-67.

Revue canadienne des sciences régionales (2000), « Numéro spécial. La restructuration provinciale-municipale au Canada : une évaluation des attentes et des résultats », vol. 23, n° 1.

SIEMIATYCKI, Myer et Engin ISIN (1997), « Immigration, diversity and urban citizenship in Toronto », *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 20, n° 1-2, p. 73-102.

SMITH, Neil (1992), « Geography, difference and the politics of scale », dans Joe DOHERTY, Elspeth GRAHAM et Mo MALEK (dir.), *Postmodernism and the Social Sciences*, New York, St. Martin's Press, p. 57-79.

SOJA, Edward (1987), « Economic restructuring and the internationalization of the Los Angeles region », dans Michael Peter SMITH et Joe FEAGIN, *The Capitalist City*, Cambridge (Mass.), Blackwell, p. 178-199.

STASIULIS, Daiva (1997), « La participation des immigrants et des membres des communautés ethnoculturelles et des minorités visibles à la vie politique canadienne ». Sur Internet : <www.canada.metropolis.net/events/civic/dstasiulis_fhtml>.

TARDY, Évelyne, Manon TREMBLAY et Ginette LEGAULT (1997), *Maires et mairesses : les femmes et la politique municipale*, Montréal, Liber.

NOTES

1. Cette recherche a été rendue possible grâce à une subvention de l'Association française des municipalités de l'Ontario (AFMO). Nous remercions Réjean Nadeau, directeur général de l'AFMO, pour son appui et son assistance.

2. Pour plus de détails, voir Linda CARDINAL et Marie-Ève HUDON (2001) ; voir aussi Linda CARDINAL et Luc JUILLET (2002).

3. Voir *Revue canadienne des sciences régionales* (2000).

4. Voir Linda CARDINAL et Caroline ANDREW (2002).

5. Voir OFFICE DES AFFAIRES FRANCOPHONES (s.d.).

6. Voir, en annexe, la liste des 23 régions désignées. Pour obtenir une carte des régions désignées, voir sur Internet : <www.ofa.gov.on.ca>.

7. Pour obtenir une carte des régions désignées, voir sur Internet : <www.ofa.gov.on.ca>. Pour simplifier, une

région est désignée bilingue lorsqu'elle comprend 5 000 francophones et plus ou encore lorsque 10 % de sa population est de langue maternelle française.

8. L'AFMO se définit comme un organisme à but non lucratif de services et de représentation pour ses membres. Elle offre des services professionnels aux élus et élues ainsi qu'aux cadres municipaux. Elle compte parmi ses objectifs celui de « promouvoir et encourager l'utilisation de la langue française dans les affaires municipales ». Ses buts sont : 1) d'agir comme porte-parole des membres dans les dossiers d'intérêt commun ; 2) de favoriser le développement et le perfectionnement professionnel de ses membres ; 3) de servir de forum d'échange et de concertation pour ses membres ; 3) d'entretenir des liens avec les autres intervenants du monde municipal en Ontario et au Canada ; 4) de favoriser l'adoption de mesures législatives et gouvernementales visant le mieux-être des communautés francophones ; 5) de promouvoir et d'encourager l'utilisation de la langue française dans les affaires municipales.

9. L'AFMO comprend également 22 membres associés : l'Alliance des caisses populaires de l'Ontario ; l'Association de la police provinciale de l'Ontario ; l'Association des municipalités de l'Ontario ; l'Association canadienne-française de l'Ontario ; l'Association for Clerks, Managers and Treasurers of Ontario ; la Banque de développement du Canada ; la Chambre économique de l'Ontario ; la Cité collégiale ; le Collège Boréal ; le Collège d'Alfred de l'Université de Guelph ; le Collège des Grands Lacs ; le Conseil d'administration des services sociaux des districts de Manitoulin-Sudbury ; le Conseil d'administration des services sociaux du district d'Algoma ; la Fédération des caisses populaires de l'Ontario ; l'Ontario Good Roads Association ; l'Ontario Municipal Social Services Association ; le Regroupement des organismes du patrimoine franco-ontarien ; la Télévision française de l'Ontario ; Kevin Costante, sous-ministre, Services sociaux et communautaires ; Michael Fenn, sous-ministre, Affaires municipales et du Logement ; Donald Obonsawin, sous-ministre du Tourisme de l'Ontario.

10. En effet, la Loi sur les services en français stipule que sont exclus les municipalités et les conseils locaux au sens de la Loi sur les affaires municipales, à l'exception des conseils locaux désignés aux termes de l'alinéa e) (« government agency »).

11. Nous obtenons une différence de 1 827 francophones par rapport aux données du recensement de 1996.

12. Voir un sommaire des données sur le Québec dans le dossier sur les femmes et la politique, *LA GAZETTE DES FEMMES* (2001).

13. Il s'agit du programme *A Gender Agenda* de la Stegley Foundation à South Yarra, Australie (1998).